

Nuancier Communal

Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

2023



CAHIER de COULEURS 1

L'Urbanisation Contemporaine de Cruseilles

"Nuancier applicable aux constructions à usage d'habitation de l'ensemble du territoire à l'exception du "bâti d'intérêt patrimonial et/ou architectural identifié au document de l'OA patrimoniale"

comm'une
COULEUR



sophie garcia
coloriste

+ 33(6) 23.90.02.75 • yello@sophiegarciacoloriste.com

Image Factory • Les Papeteries • 3 Esplanade Auigustin Aussédot • 74960 Cran-Gevrier

Concernant le choix des peintures et des matériaux, les teintes des fabricants doivent être sélectionnées au plus proche de celles préconisées dans les palettes du nuancier communal.

Les teintes choisies pour les différents éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal (et non pas celles des fabricants). Exemple pour la façade : Fb 02

LE NUANCIER COMMUNAL



Annexé au règlement du PLU et inspiré du plan de zonage, le Nuancier Communal qui propose des palettes de teintes applicables aux principaux éléments des constructions à usage d'habitation des secteurs contemporains et patrimoniaux, se compose de 3 dossiers :

1 • Un Diagnostic révélant l'identité colorée de la construction communale

Y sont présentées entre autres, les palettes de couleurs relatives aux principaux éléments de la construction tels que toiture, façade, menuiseries (volets, portes)....

Cet "état des lieux" des couleurs existantes sert de base à l'élaboration des palettes du nuancier communal, "légitimes" parce qu'inspirées de l'existant.

2 • Un Nuancier présentant le corpus de palettes de teintes (ou les prescriptions écrites à insérer dans l'article dédié du PLU), applicables aux éléments de la construction

Parce que les marques de fabricants de peinture ou matériaux sont interdites, les couleurs proposées sont ici référencées selon le système et nuancier NCS 1950.

! Ces documents sont à consulter en mairie.

3 • Un Cahier de couleurs reprenant, par échantillons de 5/5cm les palettes du nuancier, ainsi que les prescriptions, à emprunter à la mairie pour ensuite faire son choix.

Après avoir consulté le diagnostic et le nuancier en mairie, il convient d'emprunter le cahier ("Urbanisation contemporaine" ou "Groupements d'habitat traditionnel"), afin d'avoir accès aux palettes autorisées et prescriptions et pouvoir faire son choix au plus proche des teintes proposées, dans la marque préférée par le pétitionnaire.

Les teintes choisies pour les éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) **doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal** (et non celles des fabricants). Exemple pour la façade : Fb 02

Les documents issus d'Internet ne faisant pas foi, il convient de venir emprunter en mairie les cahiers réglementaires pour avoir accès aux "vraies couleurs"

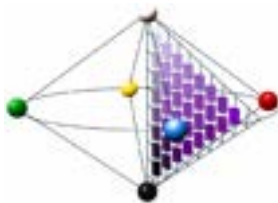
LES RÉFÉRENCES COULEURS



Pour les palettes applicables aux éléments de la construction, c'est-à-dire **toitures, façades, menuiseries, bardages, les couleurs sont données selon les références du nuancier NCS Atlas** " présentant 1950 couleurs, placées dans une "toupie".

Le rouge, le jaune, le vert le bleu sont placés sur le diamètre, le blanc et le noir aux pointes. Cette toupie est alors présentée "en tranches" triangulaires, chacune d'entre elles présentant les variations d'une même teinte (produits "NCS Atlas").

Le système NCS - Natural Color System® a été créé en Suède en 1920 par le centre suédois de la recherche sur la couleur. C'est un standard national en Suède, Norvège, Espagne et Afrique du Sud, qui possède des antennes nationales implantées dans 21 pays et utilisé dans de nombreuses branches de l'industrie



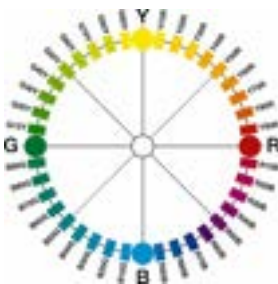
Ce système s'appuie sur le fait que l'homme discernerait 6 couleurs fondamentales: le rouge, le jaune, le vert et le bleu, le blanc et le noir. Toutes les autres couleurs résultent du mélange de 2, 3 ou 4 des couleurs fondamentales.

Dans ce système, une couleur est codée comme suit:

* La tonalité (teinte) est un code représentant un pourcentage de mélange entre 2 couleurs fondamentales parmi R (rouge), Y (jaune), G (vert) et B (bleu): B80G désigne un mélange de B (20%) et de G (80%). Le nombre représente la proportion de la deuxième couleur fondamentale.

• La teneur en noir (de 0 à 100 par pas de 10): plus la valeur est élevée, plus la couleur est sombre (les "1000" sont clairs, les 6000, 7000 sont très foncés)

• La teneur chromatique (qui doit être similaire à ce qu'on appelle la saturation) entre 0 et 100: plus la valeur est élevée, plus la couleur est forte.

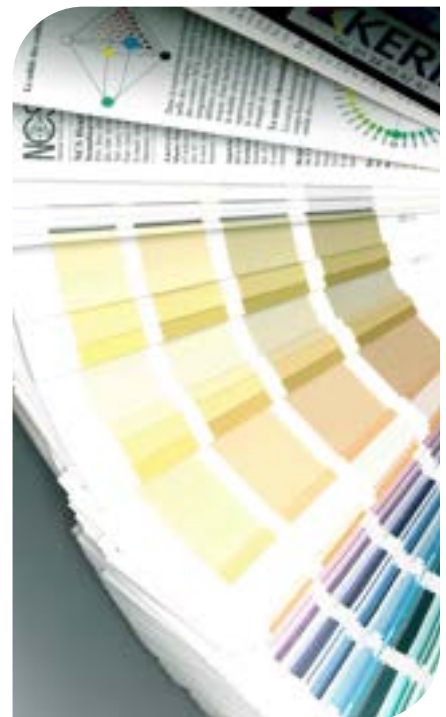


Par exemple, un rose saumon est codé S 2030-Y90R:

20% de noir, 30% de teneur chromatique, mélange de 10% de jaune et de 90% de rouge.

Les couleurs achromatiques n'ont évidemment pas d'indications de tonalité, et sont suffixées par "-N". Le blanc a pour code S 0500-N, un gris très clair S 1000-N, moyen, S 1500-N, jusqu'au noir qui a pour code S 9000-N.

Le système NCS permet, grâce à sa notation numérique, de caractériser toute couleur visible par une référence précise.



I - LA TOITURE

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions alentour.

Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse au paysage, de conserver et prolonger l'esprit des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans le paysage tout en s'y intégrant dans la "discrétion". C'est pourquoi il s'agit d'éviter les tons froids ou trop clairs et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

Les matériaux de toiture d'aspect brillant ou fortement satiné sont proscrits; les matériaux mats ou faiblement satinés sont conseillés.

A dominante chaude, la palette se compose de 12 tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons froids (bleutés) grisés dans le but d'accompagner l'intégration douce des futures constructions dans le paysage naturel et bâti existants

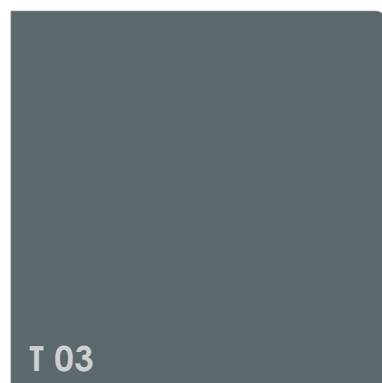
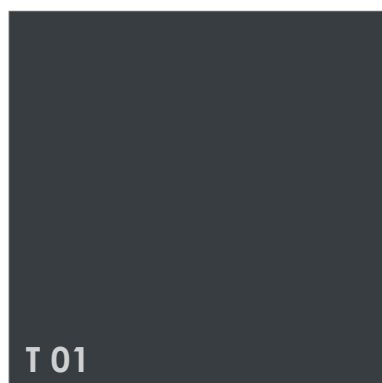
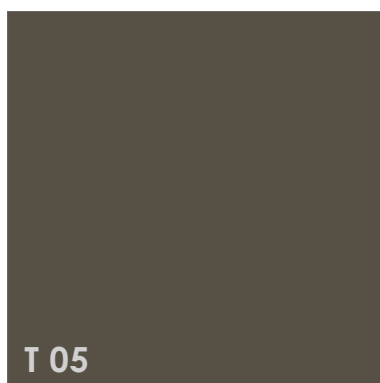
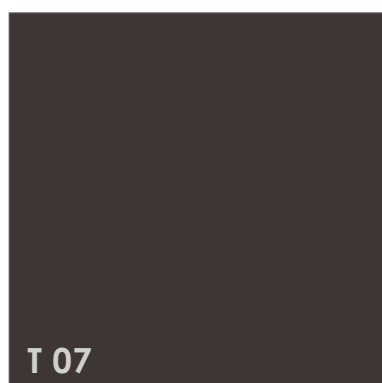
Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon.

RÉFÉRENCES RAL

T 01 :	7016
T 02 :	7043
T 03 :	7031
T 04 :	7022
T 05 :	7013
T 06 :	7039
T 07 :	8019
T 08 :	3009
T 09 :	8004
T 10 :	8012
T 11 :	3011
T 12 :	3013

Concernant les couleurs des toitures, se référer au nuancier RAL (les tonalités ici présentées n'étant données qu'à titre indicatif)

I - LA TOITURE



"Nuancier applicable aux constructions à usage d'habitation de l'ensemble du territoire à l'exception du "bâti d'intérêt patrimonial et/ou architectural identifié au document de l'OA patrimoniale"



ASPECT ET COULEURS DES FAÇADES

Les propositions architecturales doivent contribuer à une mise en valeur pertinente des quartiers dans lesquels les projets s'inscrivent. Cette mise en valeur peut se justifier par la prise en compte soit d'une part, de références architecturales présentes sur le territoire, sans verser vers le façadisme ou le mimétisme, soit d'autre part, par une recherche visant à favoriser l'introduction d'une plus grande diversité architecturale cohérente avec son environnement.

Les constructions nouvelles doivent établir une continuité évidente de perception et d'aménagement avec le bâti environnant. Pour ce faire, elles seront composées dans un rapport étroit avec les constructions voisines en intégrant les grands principes de leur volumétrie et le lien avec l'espace public; de même la couleur, en rapport avec l'ambiance existante doit contribuer à la pérennisation d'une unité au sein du quartier.

Du fait de l'impact visuel fort que peuvent produire, de loin comme de près, des tons trop saturés, il est donc préférable, (au regard de l'emplacement de la construction et de son "impact paysager"), de réserver l'utilisation des couleurs vives ou foncées aux menuiseries ou autres éléments de petite surface et de s'orienter vers des tons subtilement colorés pour la façade et préférentiellement issues des tonalités chaudes

LES FAÇADES ENDUITES

Les teintes des façades seront claires et subtilement teintées: pastel (couleur + blanc) ou gris coloré (couleur + gris clair ou moyen).

Les couleurs chaudes sont à préférer aux couleurs froides et doivent graviter majoritairement autour de la famille des jaunes: blanc cassé, ocre, ocre jaune, jaune clair, ocre rose. Les tons froids doivent être modérés, plutôt clairs ou grisés mais restent à éviter

Les tons vifs ou fort saturés, susceptibles de générer un contraste important dans le paysage et menacer l'harmonie avec les constructions avoisinantes sont interdits

Le blanc cru (pur) est interdit. Les tons foncés sont interdits

L'aspect architectural tiendra compte de celui des constructions existantes qui caractérisent le quartier dans lequel elles seront édifiées, dans la volonté de prolongement de "séquences d'architecture" homogènes afin que le bâtiment s'intègre au mieux à la culture, l'architecture, la forme urbaine et le paysage local.

II – LES MENUISERIES

/ Prescriptions applicable aux portes, volets, stores ainsi qu'aux garde-corps de balcons et aux portails



Concernant les menuiseries, pour la plupart, les façades claires sont associées aux teintes foncées ou vives issues des tonalités du bois; les façades colorées sont souvent associées au bois et de plus en plus au blanc (générant des contrastes où le fond de façade est plus foncé que les volets). Avec le pvc, les gris, du clair à l'anthracite, investissent peu à peu les menuiseries.

La couleur des menuiseries peut être choisie pour créer soit une ambiance "ton sur ton" (même tonalité que la façade mais plus affirmée sur le plan de l'intensité colorée (par exemple, volets bordeaux sur façade rosée) avec une différence de valeur (plus clair ou plus foncé) uniquement, soit pour produire un contraste doux (volets orangés sur façade jaune).

Sur des façades "grisées" de valeurs moyenne et foncée, les couleurs franches et sombres sont conseillées; sur les façades claires et colorées (ocre, gris rosé...), l'utilisation du bois, dans ses tonalités foncées est préconisée. Si le choix s'oriente vers des tons clairs, le blanc pur, trop lumineux, doit être modéré au profit d'un blanc cassé ou gris clair légèrement teinté ou de couleurs adoucies, en accord avec la façade.

Il importe de conserver le rapport clair/obscur entre façade et menuiseries en évitant toutefois les contrastes trop marqués.

LES PORTES ET PORTES

- Les tonalités dérivées du bois (du brun au beige du bois clair non traité) sont conseillées.
- Les couleurs autres (vert, bleu, rouge) seront plutôt foncées, sur de petites surfaces et dans un accord nuancé avec celle du fond de façade (couleur des volets issue de celle de la façade. Exemple : framboise sur rose pâle, marron sur jaune...)
- Le blanc cru (pur) est interdit
- Pour les ouvertures en bois comme en PVC, la teinte doit rester en harmonie entre portes et volets, avec le bardage selon les cas et le caractère de la construction

De même que pour le bardage, les portails doivent être en accord avec les clôtures et menuiseries, c'est-à-dire identiques ou de valeur plus claire ou plus foncée, mais dans un ton proche.



II – LES BARDAGES

/ Prescriptions applicables aux bardages partiels, habillages bois ainsi que les clôtures



"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", l'habillage bois doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à la valeur (luminosité).

Toutefois, pour un matériau comme le PVC, il s'agit, pour préserver "l'image" de la construction, de privilégier les tons foncés, les tons bois ou les gris; les teintes vives ou trop claires sont déconseillées du fait de leur impact dans le paysage.

Dans une recherche d'homogénéité de la façade, les habillages bois doivent rester en harmonie avec les menuiseries, c'est-à-dire favoriser une impression d'unité, un contraste doux donné par des tons proches. Ainsi le bardage peut être identique aux volets, garde-corps et portail ou bien dans un ton proche, mais plus clair ou plus foncé.

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées.

Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.

LE CHOIX DES COULEURS

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose.

Un édifice fait partie d'un contexte et il est nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour. En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade, puis sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'harmoniser les couleurs de l'édifice dans une ambiance ''ton sur ton'' (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans des accords de couleurs plus contrastés.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus allant du général au particulier:

- **Prise en compte de l'environnement naturel**
- **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
- **Choix de la couleur de toiture**
- **Choix de la couleur de façade**
- **Choix de la couleur des menuiseries**
- **Choix de la couleur du bardage et / ou des autres différents éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons...)**

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées.

Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.

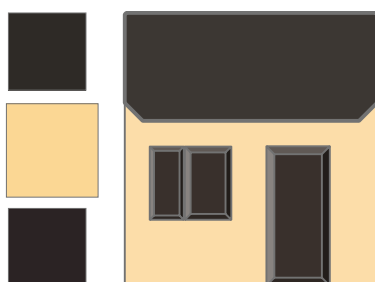
EXEMPLES DE COLORATION "TON SUR TON"

Déclinée en valeur et en saturation, (du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

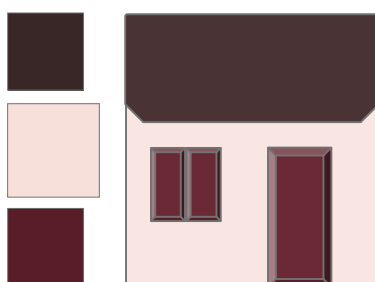
Sont ici présentés des exemples de coloration, dans la nuance, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, beige - marron et bleu, vert, ocre).

Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.

Les constructions récentes



jaune



framboise



orange

Les constructions anciennes



bleu



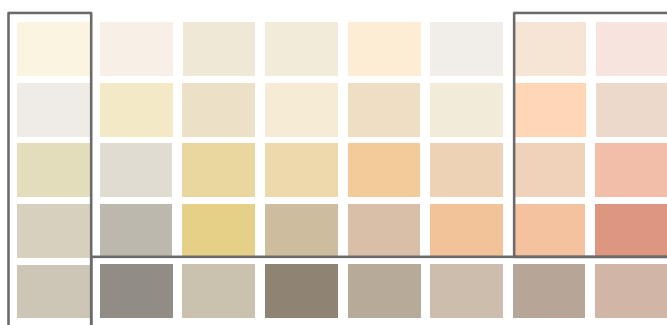
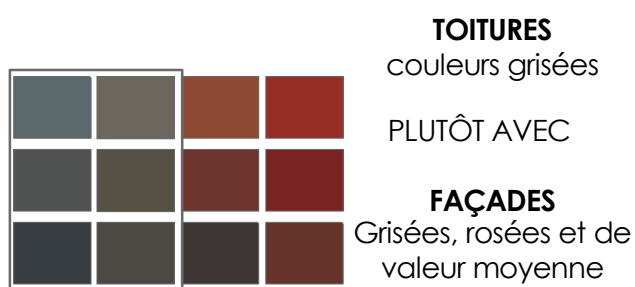
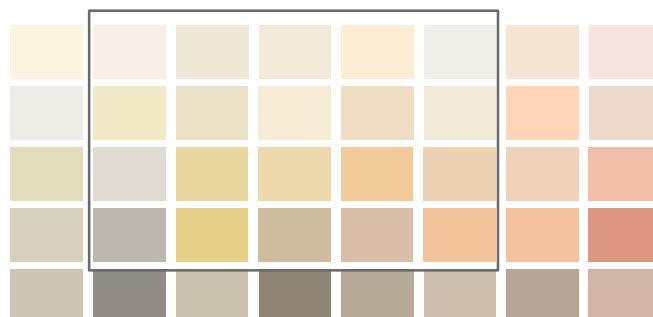
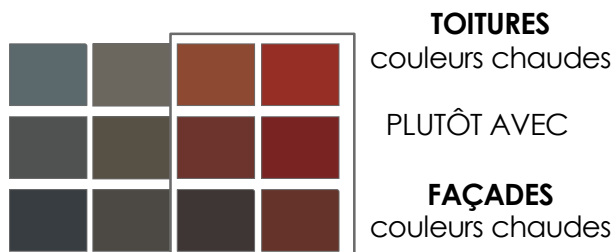
vert



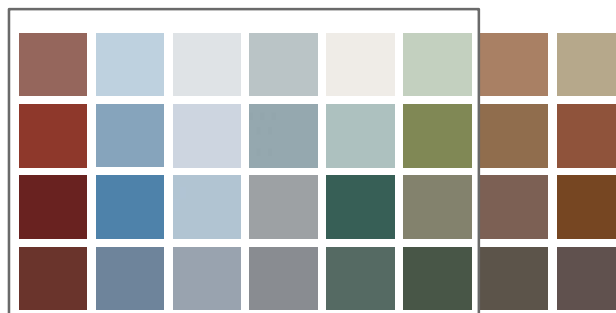
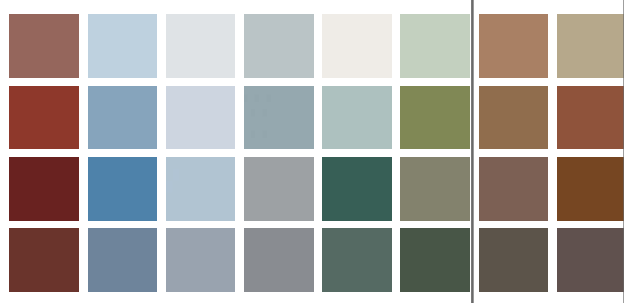
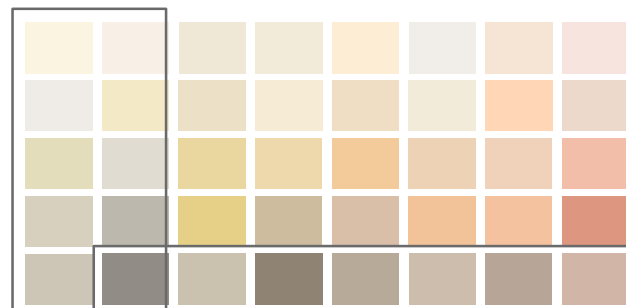
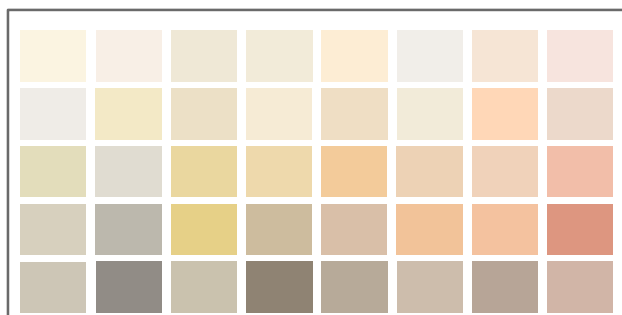
orange

SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION

TOITURES / FACADES



FACADES / MENUISERIES



Ces exemples d'accords sont donnés à partir des palettes de couleurs applicables aux secteurs patrimoniaux

PROTOCOLE DU CHOIX DES COULEURS

ABORDER LE BÂTIMENT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT

Dans la palette générale

- a • choisir la couleur du fond de façade
Différente des façades mitoyennes
- b • choisir la couleur du soubassement
Un ton plus foncé que le fond de façade
- c • choisir les modénatures & encadrements
Un ton plus clair que le fond de façade ou "pierre"

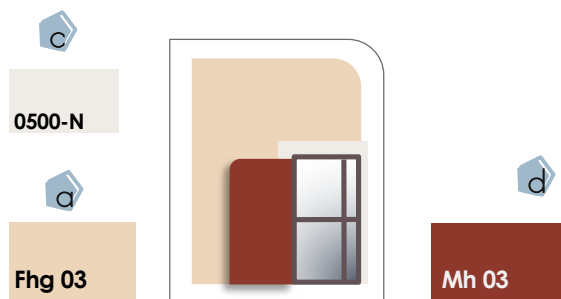
Ces étapes
concernent
surtout les
constructions
patrimoniales

Dans la palette ponctuelle

- d • choisir la couleur des volets
En accord avec la porte: identique ou plus claire
- e • choisir la couleur de la porte
En nuance ou contraste avec la façade
 - choisir la couleur des fenêtres (huisseries)
Neutre, de valeur moyenne ou foncée (si bois)
- f • choisir la couleur des ferronneries et garde-corps
Identique aux menuiseries, plus foncée

Construction Contemporaine

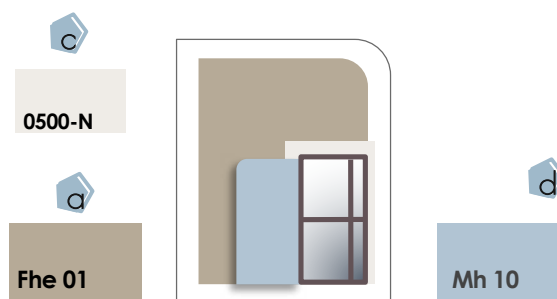
Ex de coloration en contraste chaud/froid & clair/obscur



Coloration en nuance - Couleur douce/vive & clair/obscur

Construction Traditionnelle

Ex de coloration en contraste gris/couleur & clair/obscur



Coloration en contraste - Neutralité/couleur & clair/obscur

Le déroulé du choix des couleurs



DÉCIDER LA COULEUR, DÉDUIRE LA COLORATION

C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée d'un secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre

LES PARTI-PRIS DE COLORATION :

LE MIMÉTISME

Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.

LA COMPLÉMENTARITÉ

La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camàieu).

LE JEU DE CONTRASTE

Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance colorée existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.

LA NEUTRALITÉ

Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre discrètement, générant confort visuel, calme et humilité à l'ensemble.

Le style, le caractère, la morphologie, l'orientation, la situation, (donc la perception et l'impact visuel) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.



commune
COULEUR



sophie garcia
coloriste

+ 33(6) 23.90.02.75 • yello@sophiegarciacoloriste.com

Image Factory • Les Papeteries • 3 Esplanade Augustin Aussédat • Cran-Gevrier • 74960 Annecy

Nuancier Communal

Document annexe au règlement du Plan Local d'Urbanisme

2023



CAHIER de COULEURS 2

L'Habitat Traditionnel de Cruseilles

"Nuancier applicable au "bâti d'intérêt patrimonial et/ou architectural identifié au document de l'OA patrimoniale" (secteurs pointillés bruns)

comm'une
COULEUR



sophie garcia
coloriste

+ 33(6) 23.90.02.75 • yello@sophiegarciacoloriste.com

Image Factory • Les Papeteries • 3 Esplanade Augustin Aussédot • 74960 Cran-Gevrier

Concernant le choix des peintures et des matériaux, les teintes des fabricants doivent être sélectionnées au plus proche de celles préconisées dans les palettes du nuancier communal.

Les teintes choisies pour les différents éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal (et non pas celles des fabricants). Exemple pour la façade : Fhb 02

LE NUANCIER COMMUNAL

Annexé au règlement du PLU et inspiré du plan de zonage, le Nuancier Communal qui propose des palettes de teintes applicables aux principaux éléments des constructions à usage d'habitation des secteurs contemporains et patrimoniaux, se compose de 3 dossiers :



1 • Un Diagnostic révélant l'identité colorée de la construction communale

Y sont présentées entre autres, les palettes de couleurs relatives aux principaux éléments de la construction tels que toiture, façade, menuiseries (volets, portes)....

Cet "état des lieux" des couleurs existantes sert de base à l'élaboration des palettes du nuancier communal, "légitimes" parce qu'inspirées de l'existant.

2 • Un Nuancier présentant le corpus de palettes de teintes (ou les prescriptions écrites à insérer dans l'article dédié du PLU), applicables aux éléments de la construction

Parce que les marques de fabricants de peinture ou matériaux sont interdites, les couleurs proposées sont ici référencées selon les système et nuancier NCS 1950.

! Ces documents sont à consulter en mairie.

3 • Un Cahier de couleurs reprenant, par échantillons de 5/5cm les palettes du nuancier, ainsi que les prescriptions, à emprunter à la mairie pour ensuite faire son choix.

Après avoir consulté le diagnostic et le nuancier en mairie, il convient d'emprunter le cahier ("Urbanisation contemporaine" ou "Groupements d'habitat traditionnel"), afin d'avoir accès aux palettes autorisées et prescriptions et pouvoir faire son choix au plus proche des teintes proposées, dans la marque préférée par le pétitionnaire.

Les teintes choisies pour les éléments de la construction (toiture, bardage, façade, menuiseries...) **doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal** (et non celles des fabricants). Exemple pour la façade : Fb 02

Les documents issus d'Internet ne faisant pas foi, il convient de venir emprunter en mairie les cahiers réglementaires pour avoir accès aux "vraies couleurs"

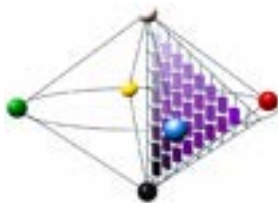
LES RÉFÉRENCES COULEURS



Pour les palettes applicables aux éléments de la construction, c'est-à-dire **toitures, façades, menuiseries, bardages, les couleurs sont données selon les références du nuancier NCS Atlas** " présentant 1950 couleurs, placées dans une "toupie".

Le rouge, le jaune, le vert le bleu sont placés sur le diamètre, le blanc et le noir aux pointes. Cette toupie est alors présentée "en tranches" triangulaires, chacune d'entre elles présentant les variations d'une même teinte (produits "NCS Atlas").

Le système NCS - Natural Color System® a été créé en Suède en 1920 par le centre suédois de la recherche sur la couleur. C'est un standard national en Suède, Norvège, Espagne et Afrique du Sud, qui possède des antennes nationales implantées dans 21 pays et utilisé dans de nombreuses branches de l'industrie



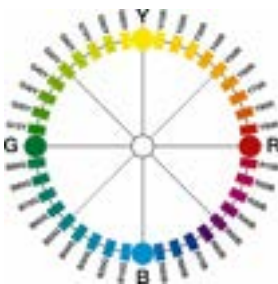
Ce système s'appuie sur le fait que l'homme discernerait 6 couleurs fondamentales: le rouge, le jaune, le vert et le bleu, le blanc et le noir. Toutes les autres couleurs résultent du mélange de 2, 3 ou 4 des couleurs fondamentales.

Dans ce système, une couleur est codée comme suit:

* La tonalité (teinte) est un code représentant un pourcentage de mélange entre 2 couleurs fondamentales parmi R (rouge), Y (jaune), G (vert) et B (bleu): B80G désigne un mélange de B (20%) et de G (80%). Le nombre représente la proportion de la deuxième couleur fondamentale.

• La teneur en noir (de 0 à 100 par pas de 10): plus la valeur est élevée, plus la couleur est sombre (les "1000" sont clairs, les 6000, 7000 sont très foncés)

• La teneur chromatique (qui doit être similaire à ce qu'on appelle la saturation) entre 0 et 100: plus la valeur est élevée, plus la couleur est forte.

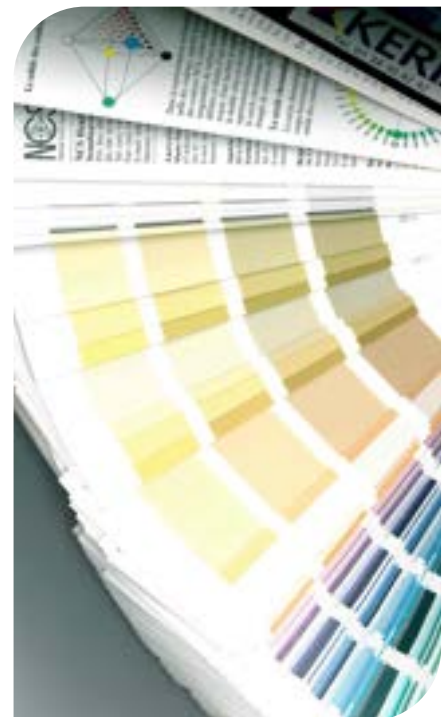


Par exemple, un rose saumon est codé S 2030-Y90R:

20% de noir, 30% de teneur chromatique, mélange de 10% de jaune et de 90% de rouge.

Les couleurs achromatiques n'ont évidemment pas d'indications de tonalité, et sont suffixées par "-N". Le blanc a pour code S 0500-N, un gris très clair S 1000-N, moyen, S 1500-N, jusqu'au noir qui a pour code S 9000-N.

Le système NCS permet, grâce à sa notation numérique, de caractériser toute couleur visible par une référence précise.



I - LA TOITURE

Élément d'importance dans une architecture, pour son impact et son rôle dans le paysage de loin comme de près, la toiture doit être choisie en premier lieu et au regard des constructions de même style.

Il importe, dans la recherche d'une intégration harmonieuse de la construction au paysage, de conserver et prolonger l'esprit et le caractère des bâtiments traditionnels qui ont apporté les premières touches colorées dans l'environnement tout en s'y intégrant dans la "discretion". C'est pourquoi, lors d'une réhabilitation par exemple, il convient d'éviter les teintes trop vives ou claires et se laisser guider par les indications données par les constructions alentour.

A dominante chaude, la palette des toitures se compose de 12 tonalités de valeur foncée à moyenne. La gamme des brun-rouges présents dans l'environnement est reprise et enrichie de tons grisés et/ou chauds qui peuvent s'insérer dans le paysage en accord avec les constructions existantes.

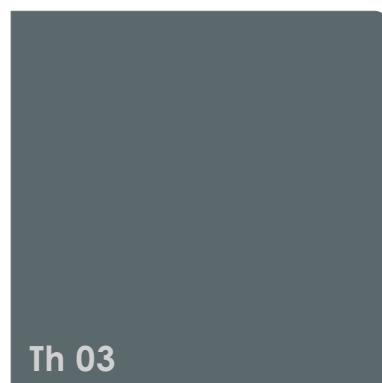
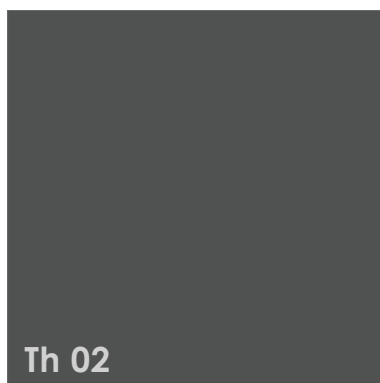
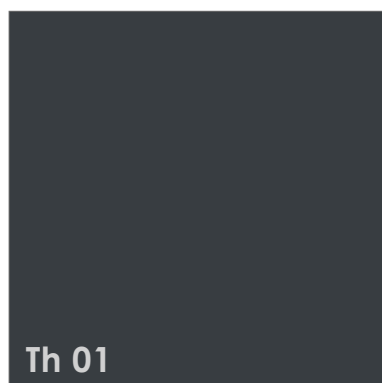
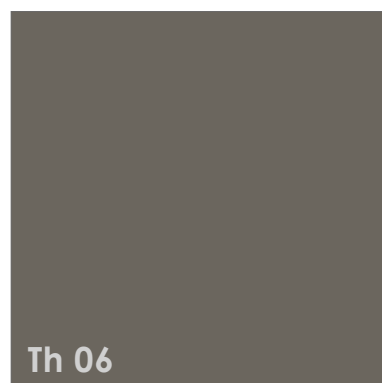
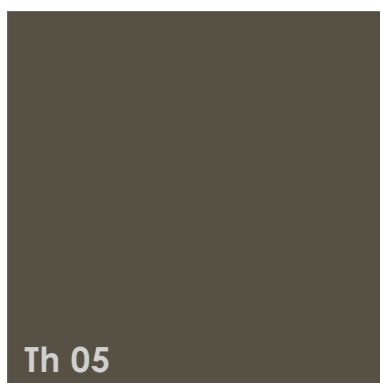
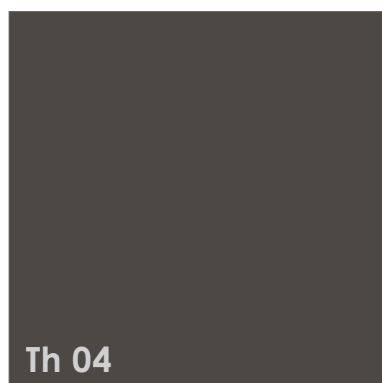
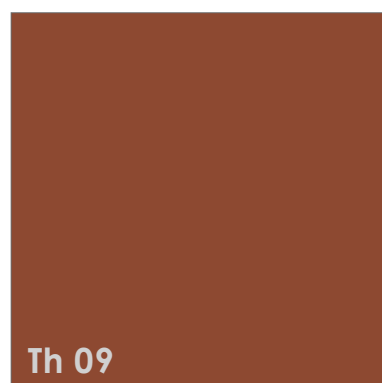
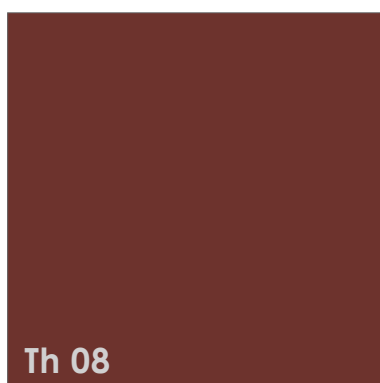
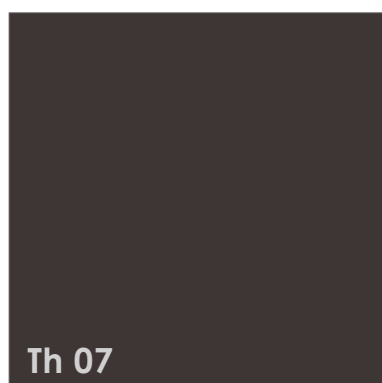
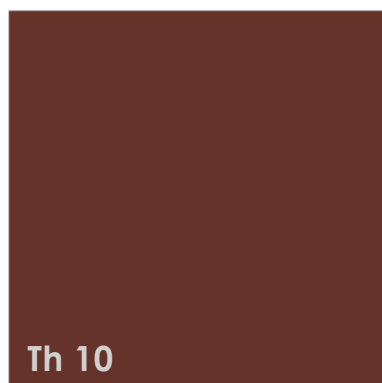
Dans la réalité, la teinte choisie paraîtra toujours un peu plus claire et moins franche que sur l'échantillon.

RÉFÉRENCES RAL

Th 01 :	7016
Th 02 :	7043
Th 03 :	7031
Th 04 :	7022
Th 05 :	7013
Th 06 :	7039
Th 07 :	8019
Th 08 :	3009
Th 09 :	8004
Th 10 :	8012
Th 11 :	3011
Th 12 :	3013

Concernant les couleurs des toitures, se référer au nuancier RAL (les tonalités ici présentées n'étant données qu'à titre indicatif)

I - LA TOITURE

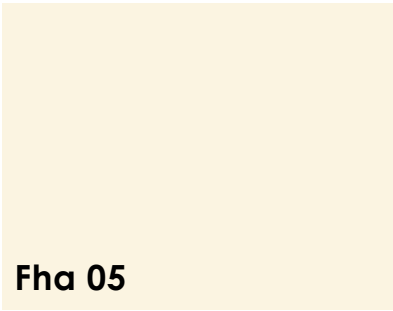
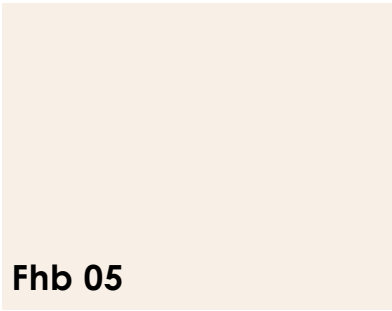
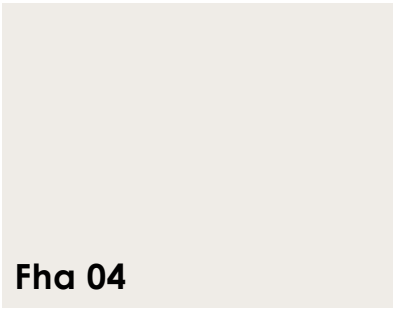
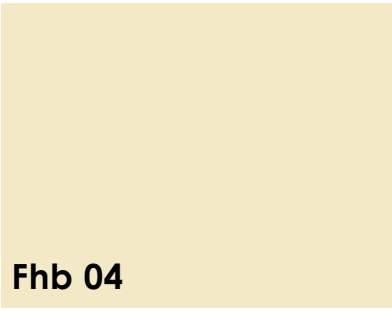
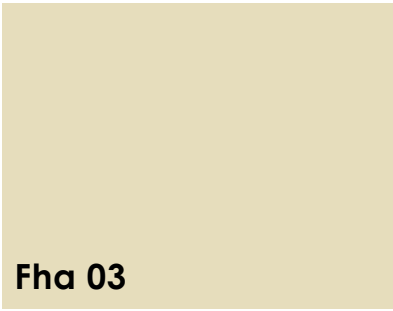
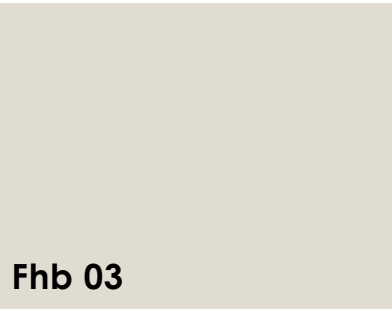
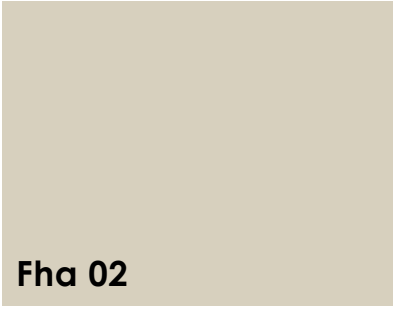
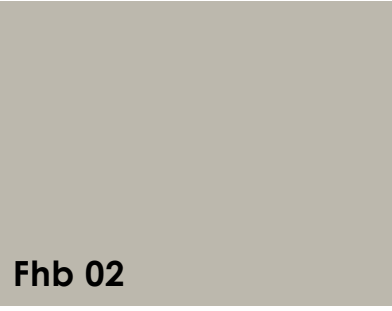
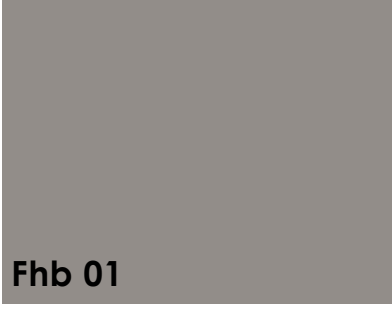


RÉFÉRENCES DES TEINTES : Nuancier NCS 1950

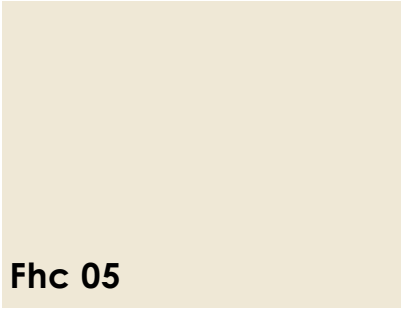
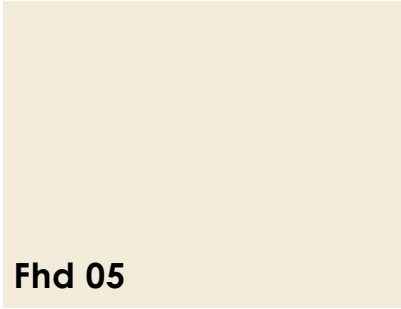
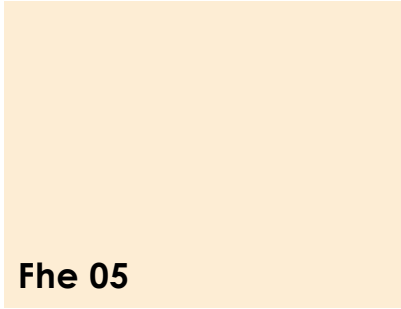
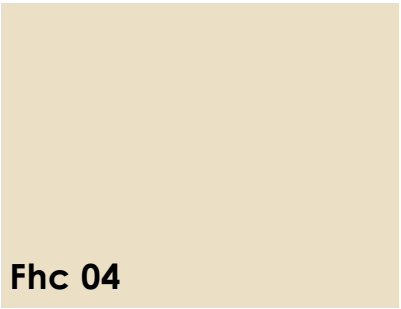
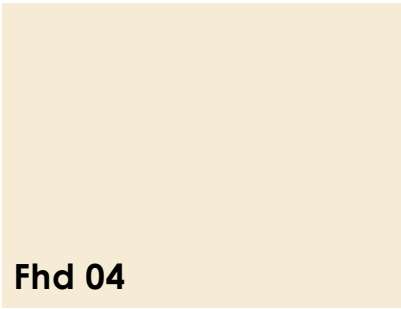
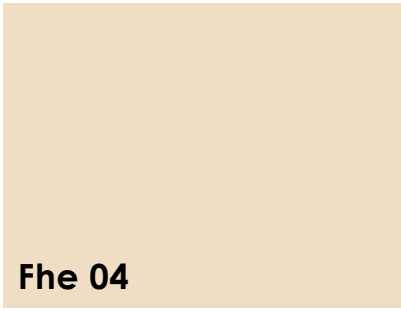
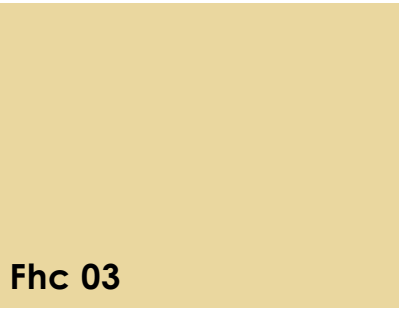
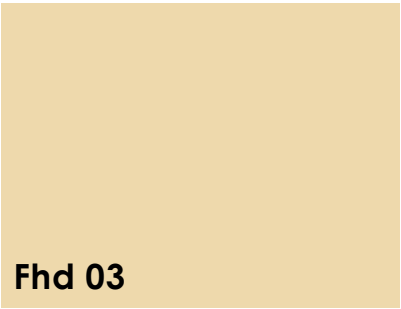
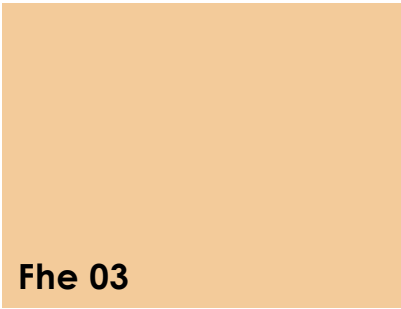
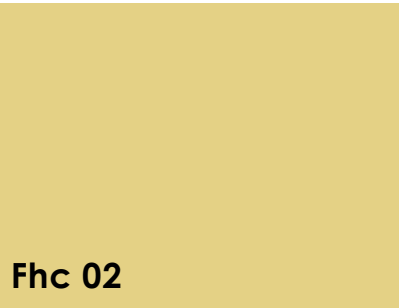
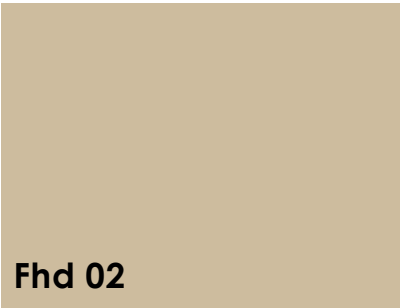
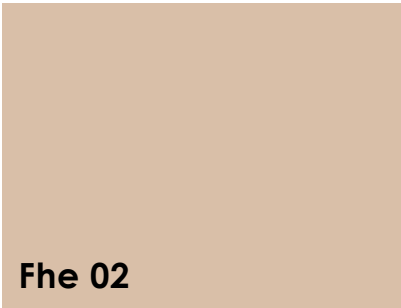
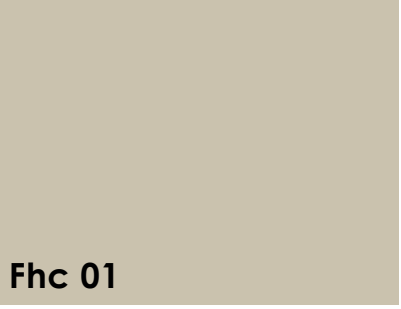
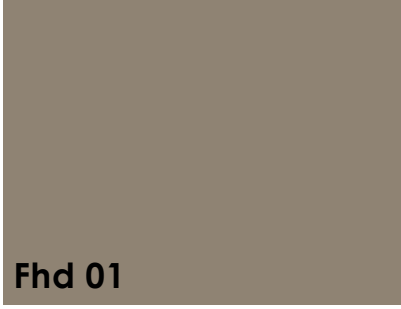
Fha 01	2005-G90Y	Fhe 01	3005-Y20R
Fha 02	1505-G90Y	Fhe 02	2010-Y30R
Fha 03	1010-G90Y	Fhe 03	1020-Y30R
Fha 04	0804-G90Y	Fhe 04	0907-Y30R
Fha 05	0505-G90Y	Fhe 05	0505-Y30R
Fhb 01	4502-Y	Fhf 01	2005-Y40R
Fhb 02	2502-Y	Fhf 02	1020-Y40R
Fhb 03	1002-Y	Fhf 03	1010-Y40R
Fhb 04	0510-Y	Fhf 04	0603-Y40R
Fhb 05	0502-Y	Fhf 05	0500-N
Fhc 01	2005-Y10R	Fhg 01	3005-Y50R
Fhc 02	1030-Y	Fhg 02	1020-Y50R
Fhc 03	1020-Y	Fhg 03	1010-Y50R
Fhc 04	0907-Y10R	Fhg 04	0515-Y50R
Fhc 05	0804-Y10R	Fhg 05	0505-Y50R
Fhd 01	5005-Y20R	Fhh 01	2010-Y70R
Fhd 02	2010-Y20R	Fhh 02	2030-Y70R
Fhd 03	1015-Y10R	Fhh 03	1020-Y70R
Fhd 04	0505-Y20R	Fhh 04	0907-Y70R
Fhd 05	0603-Y20R	Fhh 05	0505-Y70R

Concernant les couleurs des façades, se référer au nuancier NCS; les tonalités présentées ci-après n'étant données qu'à titre indicatif

I - LA FAÇADE

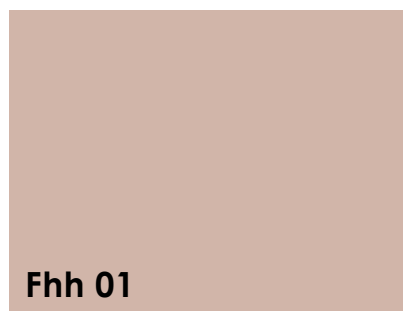
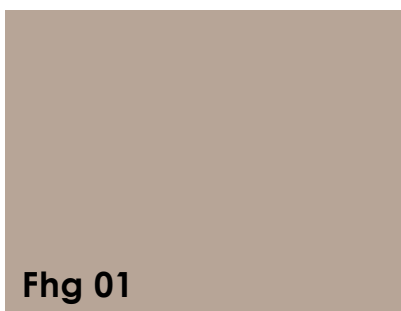
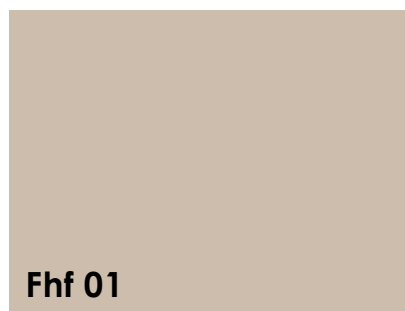
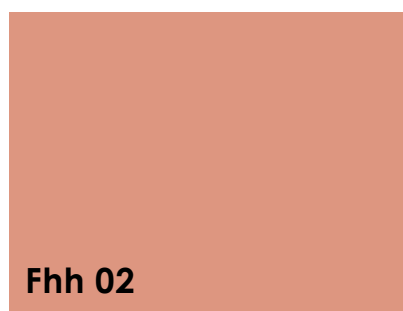
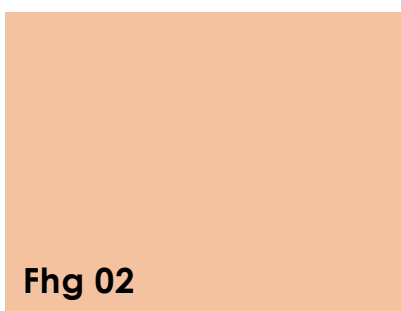
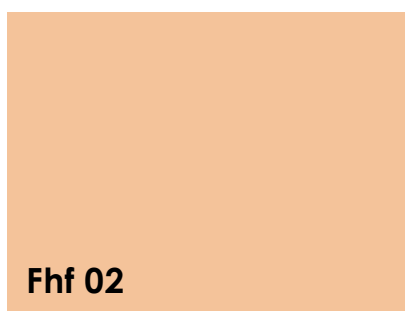
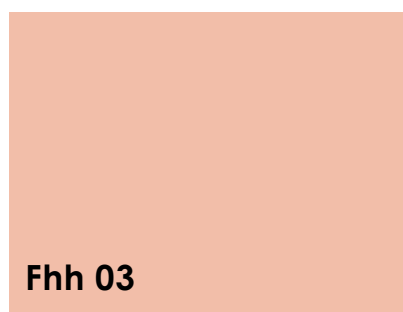
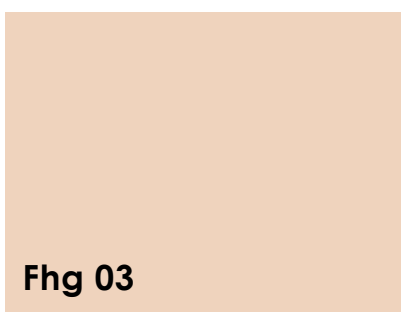
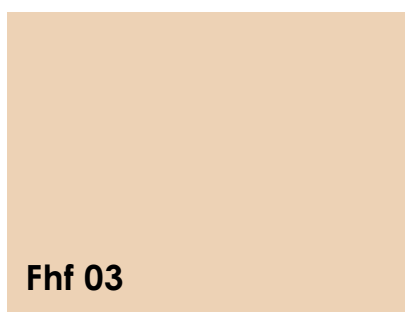
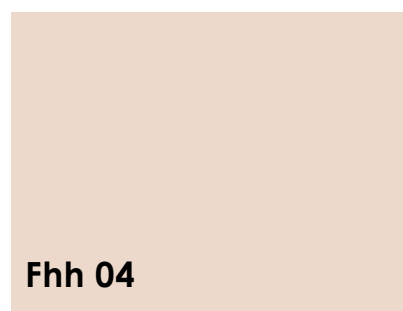
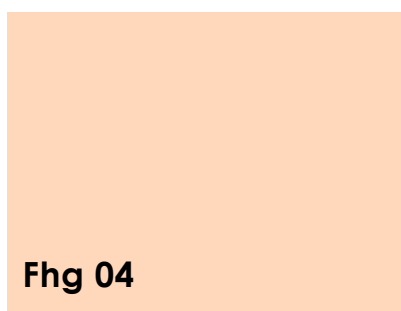
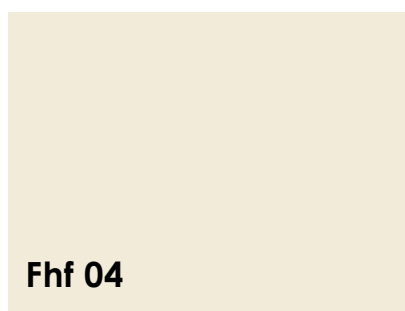
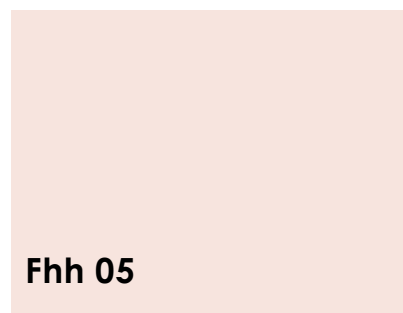
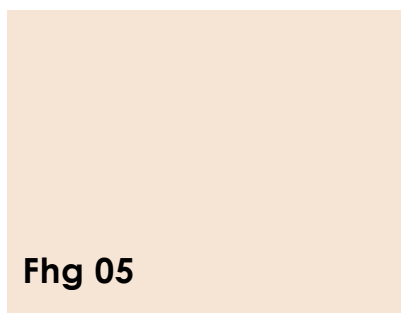
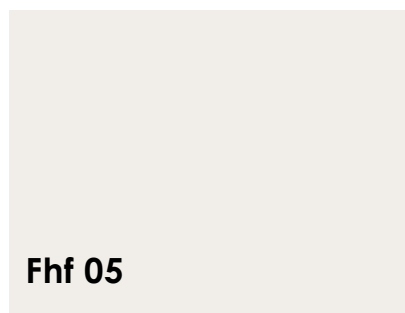
 Fha 05	 Fhb 05
 Fha 04	 Fhb 04
 Fha 03	 Fhb 03
 Fha 02	 Fhb 02
 Fha 01	 Fhb 01

I - LA FAÇADE

 Fhc 05	 Fhd 05	 Fhe 05
 Fhc 04	 Fhd 04	 Fhe 04
 Fhc 03	 Fhd 03	 Fhe 03
 Fhc 02	 Fhd 02	 Fhe 02
 Fhc 01	 Fhd 01	 Fhe 01

"Nuancier applicable au "bâti d'intérêt patrimonial et/ou architectural identifié au document de l'OA patrimoniale" (secteurs pointillés bruns)

I - LA FAÇADE



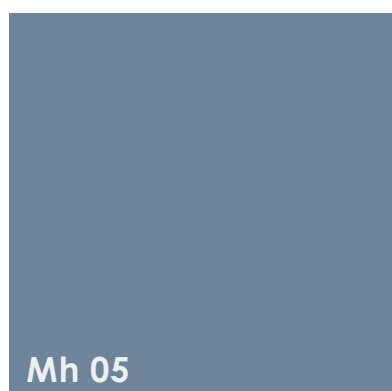
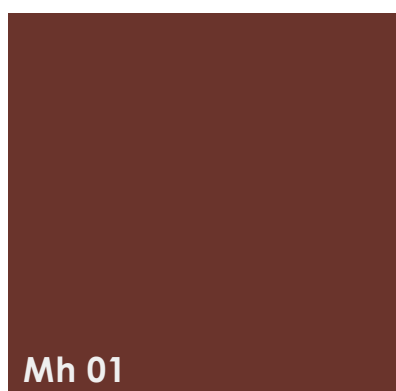
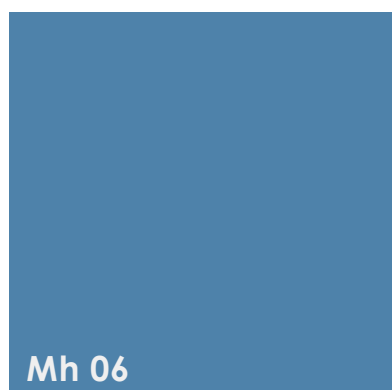
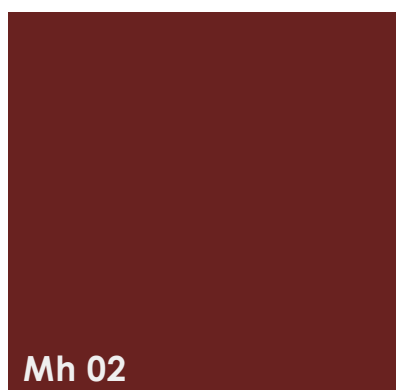
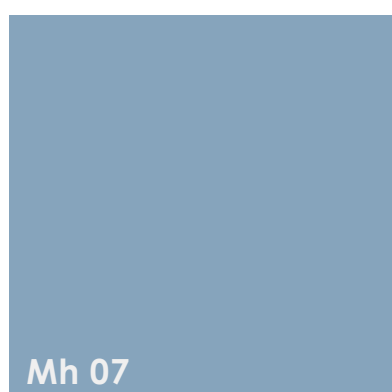
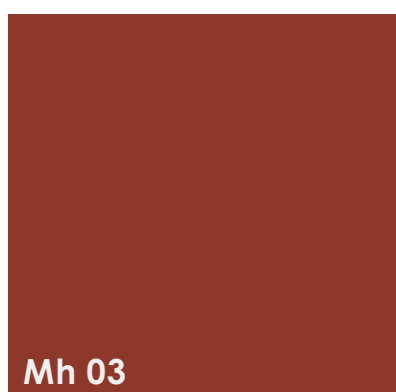
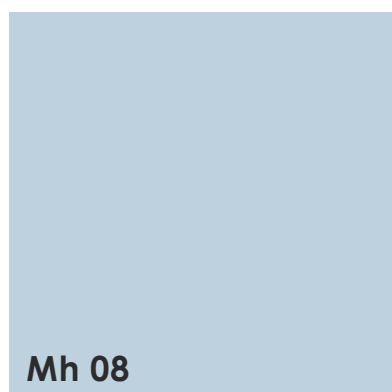
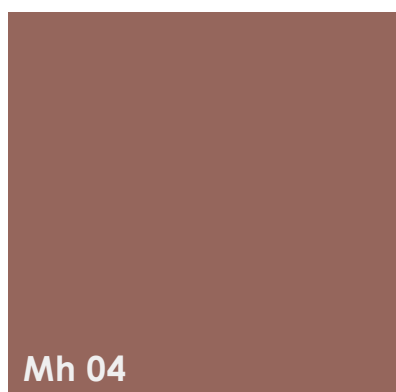
II – LES MENUISERIES

RÉFÉRENCES DES TEINTES : Nuancier NCS 1950

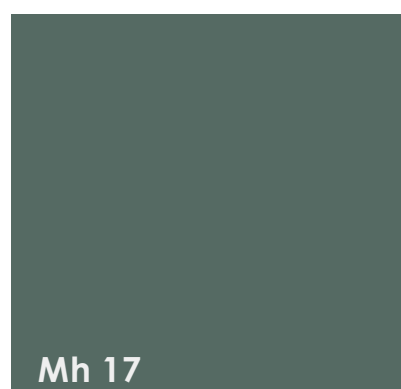
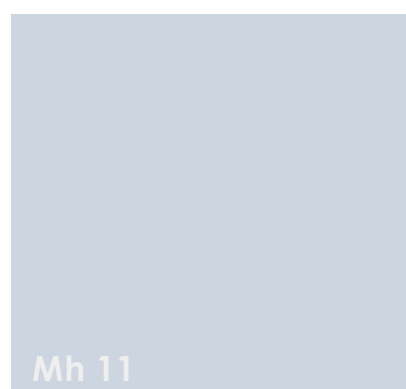
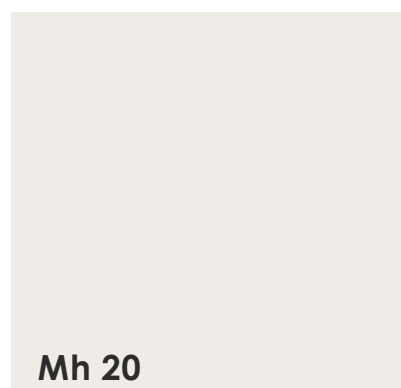
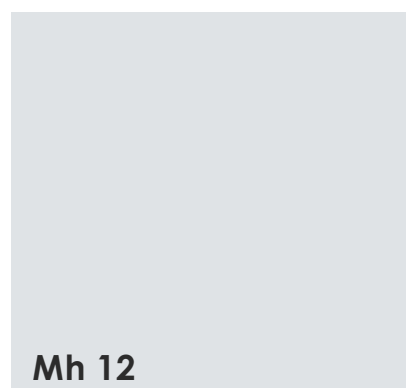
Mh 01	6030-Y80R	Mh 17	6010-B90G
Mh 02.....	5540-Y90R	Mh 18	6020-B90G
Mh 03	4050-Y80R	Mh 19	2010-B70G
Mh 04	5020-Y70R	Mh 20	0500-N
Mh 05	4020-R90B	Mh 21	7010-G20Y
Mh 06	3040-R90B	Mh 22	5010-G70Y
Mh 07	2020-R90B	Mh 23	4030-G50Y
Mh 08	1015-R90B	Mh 24	1510-G20Y
Mh 09	3010-R80B	Mh 25	7005-Y20R
Mh 10	1515-R90B	Mh 26	6010-Y50R
Mh 11	1010-R80B	Mh 27	5020-Y30R
Mh 12	0804-R90B	Mh 28	4020-Y40R
Mh 13	4502-B	Mh 29	7005-Y80R
Mh 14	3502-B	Mh 30	6030-Y40R
Mh 15	3010-B	Mh 31	5030-Y60R
Mh 16	2005-B	Mh 32	3010-Y

Concernant les couleurs des façades, se référer au nuancier NCS; les tonalités présentées ci-après n'étant données qu'à titre indicatif

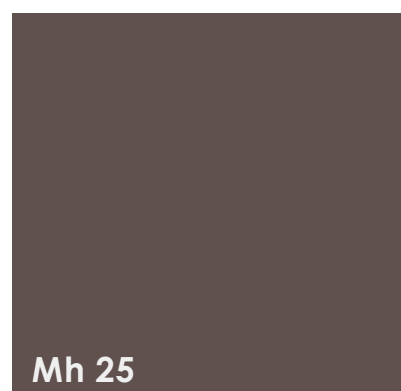
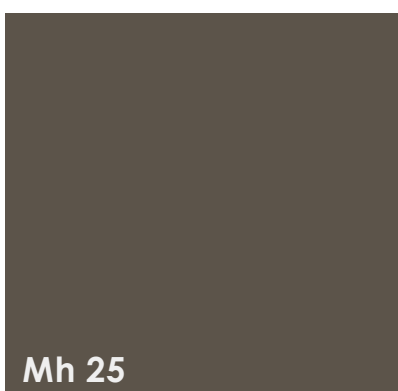
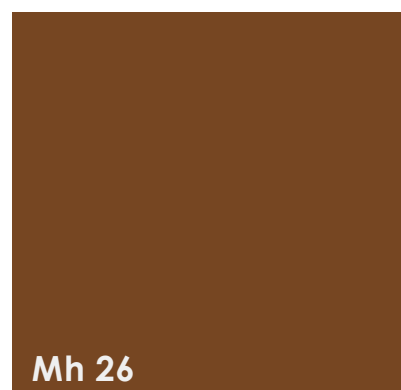
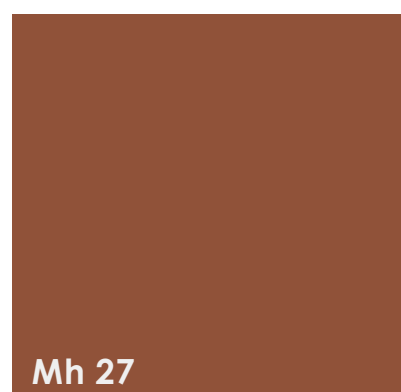
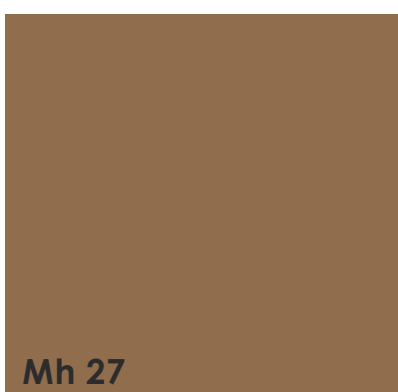
II – LES MENUISERIES



II – LES MENUISERIES



II – LES MENUISERIES



II – LES BARDAGES



"Revêtement extérieur ou paroi sans ouvertures, sous le toit, fixé sur l'ossature, qui a pour fonctions l'esthétique et la protection du bâtiment", le bardage, présent essentiellement sur les corps de fermes et anciennes granges devenues habitations, est un élément notable de la construction à considérer pour la dimension colorée importante qu'il apporte à la construction.

Historiquement plaqué sur la façade à partir du premier étage ou au dessus jusqu'au toit, le bardage partiel traditionnel est le plus souvent "posé" sur une façade claire (enduit traditionnel) et de teinte identique aux menuiseries

Avec l'apparition des nouveaux styles de construction (et du PVC), il peut prendre de nouvelles formes et de nouvelles couleurs.

Bien que cet élément ne soit pas fréquemment présent sur les constructions communales anciennes, afin de limiter les accords dissonants dans un paysage bâti spécifique, respecter l'architecture, le caractère de la construction, il reste préférable de s'orienter vers un prolongement de l'ambiance existante en privilégiant une composition traditionnelle et les tons de bois.

PRESCRIPTIONS COULEUR

/ applicables aux bardages partiels et habillages bois

En bois le plus souvent, le bardage doit être choisi en accord avec les façades et les menuiseries, dont il peut être de même teinte, plus foncé ou équivalent à leur valeur (luminosité).

Toutefois, pour un matériau autre, (comme le PVC), il importe de préserver "l'image" de la construction, par la couleur notamment, **en privilégiant les tons foncés et dérivés des tonalités du bois. Le gris est accepté mais préférablement teinté chaud; le gris clair et l'anthracite restant à éviter.**

Les teintes trop vives ou trop claires sont déconseillées du fait de leur impact fort dans le paysage.

Dans une recherche d'homogénéité de la façade, **les habillages bois doivent rester en harmonie avec les menuiseries**, c'est-à-dire favoriser une impression d'unité, un contraste doux donné par des tons proches. Ainsi le bardage peut être identique aux volets, garde-corps et portail ou bien dans un ton proche, mais plus clair ou plus foncé.

LE CHOIX DES COULEURS

Quelles que soient la nature, l'échelle et la fonction d'un édifice pour lequel le choix des matériaux et couleurs est à définir, une prise en considération du caractère du paysage ainsi que des constructions environnantes s'impose.

Un édifice fait partie d'un contexte et il est nécessaire de tenir compte des couleurs et des matériaux dominants du paysage, afin que le choix des tonalités de l'édifice à traiter soit cohérent avec le milieu, même si les teintes choisies sont contrastantes.

Suite à la prise en considération des éléments dominants environnementaux, l'édifice lui-même est abordé en commençant toujours par la palette générale et la couleur de la surface apparente prédominante qui se trouve souvent être la toiture, choisie au regard des toitures alentour. En relation avec la teinte du toit est alors déterminée la couleur de la façade, puis sont enfin appréhendées dans la palette ponctuelle, les menuiseries et autres éléments de détail de la construction.

A ce stade, toute latitude est permise d'harmoniser les couleurs de l'édifice dans une ambiance ''ton sur ton'' (volets bruns sur façade jaune) ou au contraire dans des accords de couleurs plus contrastés.

Influencé par les préférences personnelles et la nécessité du respect de l'environnement existant, le choix de la coloration d'une construction doit s'appréhender élément par élément dans un processus allant du général au particulier:

- **Prise en compte de l'environnement naturel**
- **Prise en compte des teintes des édifices voisins**
- **Choix de la couleur de toiture**
- **Choix de la couleur de façade**
- **Choix de la couleur des menuiseries**
- **Choix de la couleur du bardage et / ou des autres différents éléments architectoniques inhérents à la construction (retour de toit, balcons...)**

Il reste préférable de composer avec peu de couleurs et faire jouer la clarté plutôt que risquer des accords dissonants en utilisant trop de tonalités différentes et contrastées.

Une couleur ne venant jamais seule, il importe avant tout choix de tonalité de s'imprégner de l'ambiance existante, afin que la construction, à intégrer dans l'ostentation ou la discrétion, participe de l'unité de l'ensemble.

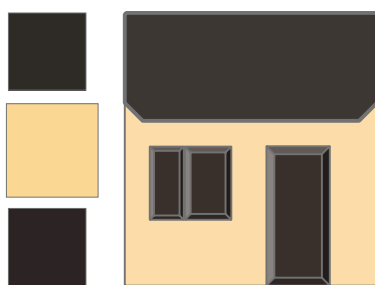
EXEMPLES DE COLORATION "TON SUR TON"

Déclinée en valeur et en saturation, (du clair au foncé et de la couleur pure au gris), une même couleur décomposée en plusieurs teintes peut servir l'ensemble d'une construction.

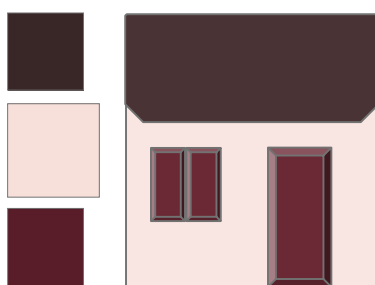
Sont ici présentés des exemples de coloration, dans la nuance, d'une habitation pour laquelle toiture, fond de façade et menuiseries sont choisis autour d'une même couleur (jaune, rose, beige - marron et bleu, vert, ocre).

Une coloration en camaïeu atténue le contraste clair/obscur généré par une façade très claire associée à des volets foncés, adoucit l'aspect de la construction et concourt à son intégration discrète dans le paysage.

Les constructions récentes



jaune



framboise



orange

Les constructions anciennes



bleu



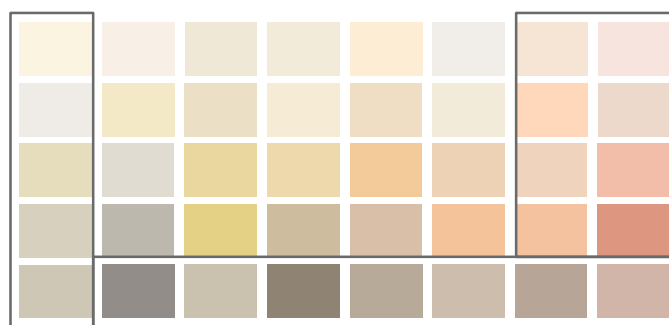
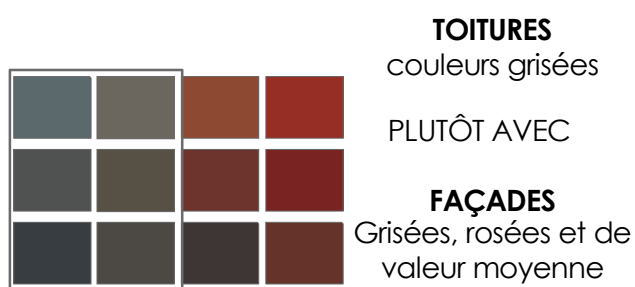
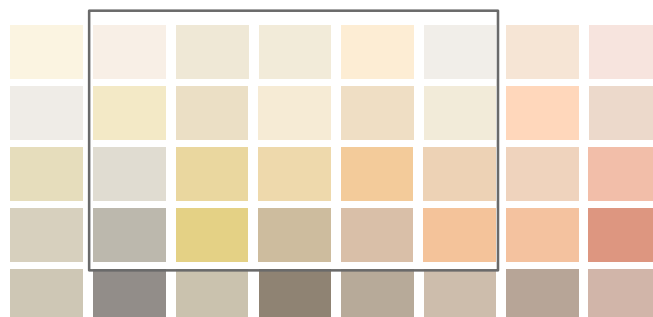
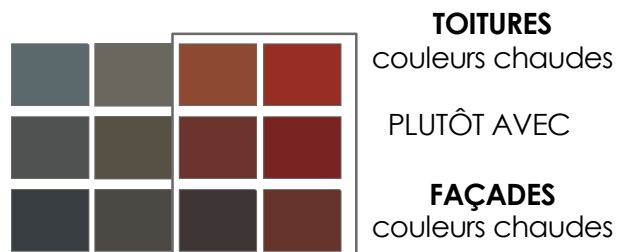
vert



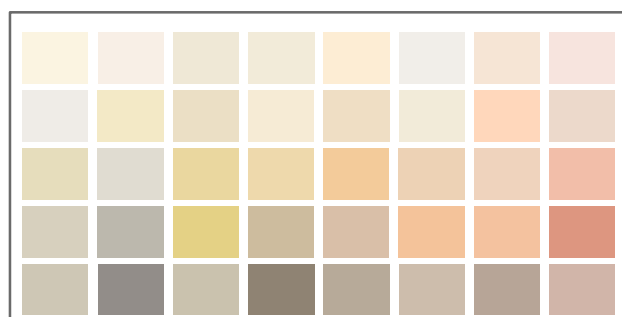
orange

SUGGESTIONS D'ACCORDS DE COLORATION

TOITURES / FACADES



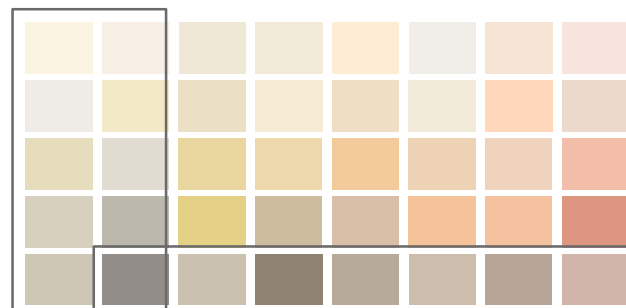
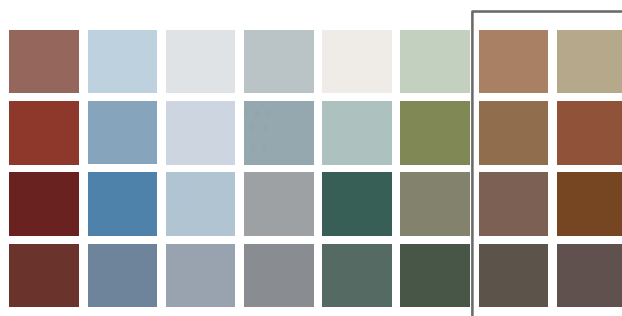
FACADES / MENUISERIES



FACADES • toutes couleurs

PLUTÔT AVEC

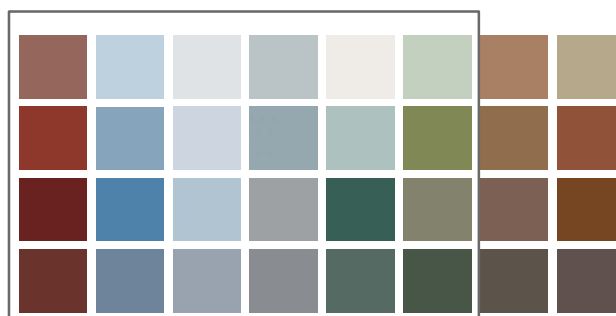
MENUISERIES • teintes du bois (préférentiellement)



FACADES • grisées et de clarté moyenne

PLUTÔT AVEC

MENUISERIES • teintes "affirmées" (historiques)



Ces exemples d'accords sont donnés à partir des palettes de couleurs applicables aux secteurs patrimoniaux

PROTOCOLE DU CHOIX DES COULEURS

ABORDER LE BÂTIMENT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT

Dans la palette générale

- a • choisir la couleur du fond de façade
Différente des façades mitoyennes
- b • choisir la couleur du soubassement
Un ton plus foncé que le fond de façade
- c • choisir les modénatures & encadrements
Un ton plus clair que le fond de façade ou "pierre"

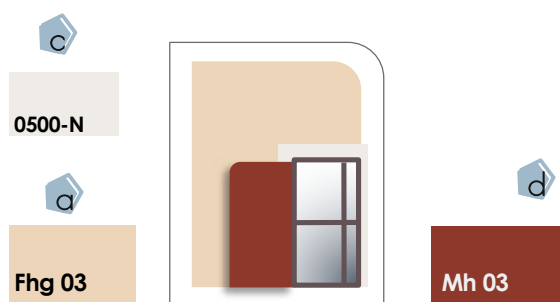
Ces étapes
concernent
surtout les
constructions
patrimoniales

Dans la palette ponctuelle

- d • choisir la couleur des volets
En accord avec la porte: identique ou plus claire
- e • choisir la couleur de la porte
En nuance ou contraste avec la façade
 - choisir la couleur des fenêtres (huisseries)
Neutre, de valeur moyenne ou foncée (si bois)
- f • choisir la couleur des ferronneries et garde-corps
Identique aux menuiseries, plus foncée

Construction Contemporaine

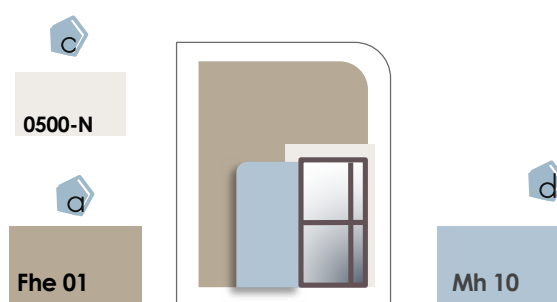
Ex de coloration en contraste chaud/froid & clair/obscur



Coloration en nuance - Couleur douce/vive & clair/obscur

Construction Traditionnelle

Ex de coloration en contraste gris/couleur & clair/obscur



Coloration en contraste - Neutralité/couleur & clair/obscur

Le déroulé du choix des couleurs



DÉCOMPOSER LA COLORATION

EXEMPLES D'APPLICATION DE PRINCIPES DE COLORATION

B1					A1		
Fha 05	Fhb 05	Fhc 05	Fhd 05	Fhe 05	Fhf 05	Fhg 05	Fhh 05
Fha 04	Fhb 04	Fhc 04	Fhd 04	Fhe 04	Fhf 04	Fhg 04	Fhh 04
Fha 03	Fhb 03	Fhc 03	Fhd 03	Fhe 03	Fhf 03	Fhg 03	Fhh 03
Fha 02	Fhb 02	Fhc 02	Fhd 02	Fhe 02	Fhf 02	Fhg 02	Fhh 02
Fha 01	Fhb 01	Fhc 01	Fhd 01	Fhe 01	Fhf 01	Fhg 01	Fhh 01

Palette des façades

Palette des menuiseries

A2					B2		
Mh 04	Mh 08	Mh 12	Mh 16	Mh 20	Mh 24	Mh 28	Mh 28
Mh 03	Mh 07	Mh 11	Mh 15	Mh 19	Mh 23	Mh 27	Mh 27
Mh 02	Mh 06	Mh 10	Mh 14	Mh 18	Mh 22	Mh 26	Mh 26
Mh 01	Mh 05	Mh 09	Mh 13	Mh 17	Mh 21	Mh 25	Mh 25

A • CAMAÏEU CHAUD

Les menuiseries / à choisir parmi • ocre • rouges • violines



A1

Fhf 02



A2

M 08

M 11

Mh 01

A / Nuance

- Façade : Fhf 02
- Volets: Mh 03
- Boutique: Mh 01



B • CONTRASTE CHAUD/FROID

Les menuiseries / à choisir parmi • bleus • bleu-verts • verts



B1

Fhb 01



B2

M 08

Mh 23

Mh 21

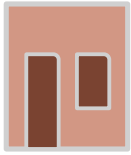
B/ Contraste

- Façade : Fhb 01
- Volets: Mh 23
- Boutique: Mh 21



ACCORDER LES ÉLÉMENTS DE LA CONSTRUCTION

A PARTIR D'UN MÊME FOND DE FAÇADE ...COLORER EN NUANCE ET EN CONTRASTE



Dans la **nuance**, les tons sont proches, issus de la même tonalité de base
• camaïeu, douceur

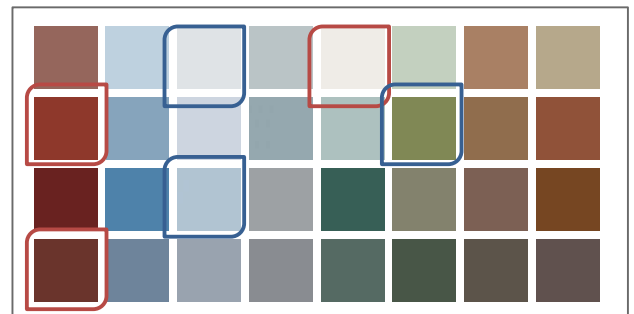
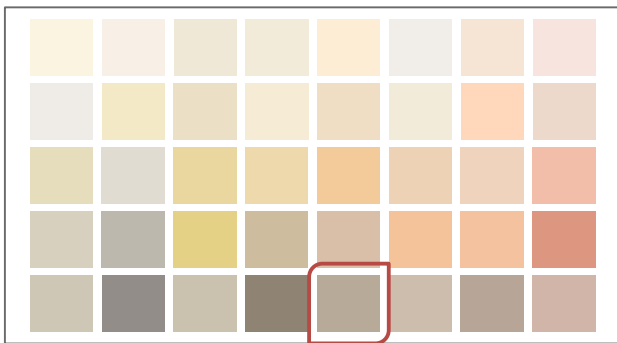
NUANCE = ton sur ton = bordeaux sur ocre rouge



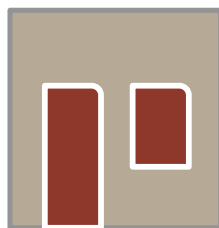
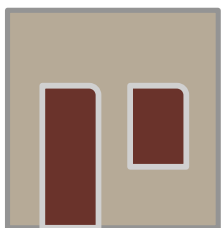
En **contraste**, les tons sont éloignés l'un de l'autre (souvent complémentaires)
• dynamisme, énergie

CONTRASTE = froid sur chaud = bleu sur jaune

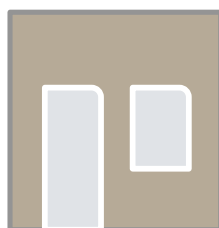
A PARTIR D'UN MÊME FOND GRIS CHAUD / deux types de colorations / six exemples d'application



TON SUR TON Nuance + contraste de clarté



CHAUD/FROID Contraste de tonalité + contraste de clarté



Exemples d'application de coloration en "ton sur ton" et en contraste. A partir des tonalités de base (rouge, vert...), il importe de conserver un équilibre clair/foncé en préservant une différence de clarté entre le fond de façade et des menuiseries plus foncées ou plus claires.

DÉCIDER LA COULEUR, DÉDUIRE LA COLORATION

C'est d'abord l'observation du paysage, puis le recensement et l'analyse des données dominantes des constructions qui permettent de saisir l'identité colorée d'un secteur et par la suite conditionnent la mise au point de gammes de teintes en adéquation avec les problématiques et la spécificité des lieux.

Toutefois, la nécessité de tenir compte de l'existant s'impose et à partir des palettes adaptées au contexte, dans une approche rationnelle de l'application de la couleur à l'architecture, plusieurs orientations pertinentes à suivre

LES PARTI-PRIS DE COLORATION :

LE MIMÉTISME

Reprenant les teintes de l'environnement immédiat, la construction se fond dans le décor. En ton sur ton, elle s'intègre subtilement à la gamme existante.

LA COMPLÉMENTARITÉ

La construction s'affirmant dans des couleurs proches de celles des bâtiments alentour vient compléter et enrichir l'ambiance existante (camàieu).

LE JEU DE CONTRASTE

Mise en valeur par des teintes contrastant avec l'ambiance colorée existante, mais complémentaires à la palette actuelle, la construction apporte une nouvelle dimension à l'ensemble.

LA NEUTRALITÉ

Dans des tons grisés (gris colorés), neutres dans un environnement coloré, la construction s'intègre discrètement, générant confort visuel, calme et humilité à l'ensemble.

Le style, le caractère, la morphologie, l'orientation, la situation, (donc la perception et l'impact visuel) de la construction dans le paysage, restent des paramètres à considérer afin de déduire la juste orientation à adopter au moment de la coloration.



commune
COULEUR



sophie garcia
coloriste

+ 33(6) 23.90.02.75 • yello@sophiegarciacoloriste.com

Image Factory • Les Papeteries • 3 Esplanade Auigustin Aussédat • Cran-Gevrier • 74960 Annecy